
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 22.02.2018

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec).

Assiste : M. VERITE Max.

Excusés : M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS

VETERANS

D4C

19392630 du 04.02.18 ELANCOURT 12 / VALLEE 78 12

Réponse de la F.F.F. concernant la disparition des réserves sur la FMI.

Remerciements

Réserves d'ELANCOURT concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** d'ELANCOURT sur la participation des joueurs de **VALLEE 78 recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de **VALLEE 78** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, **le 28.01.2018 contre SARTROUVILLE FC en CY** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : ELANCOURT / VALLEE 1 / 4

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

D6C

19997768 du 18.02.2018 YVELINES HOUDAN 4 / ESSARTS PERRY 2

Réserves d'US YVELINES concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** d'US YVELINES sur la participation des joueurs de **Les ESSARTS recevables et fondées**.

3 des joueurs du club de **ESSARTS** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, **le 03.12.2017 en D4B contre CROISSY** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

La Commission dit **MATCH PERDU PAR PENALITE -1 Point 0 But à ESSARTS LE ROI pour en attribuer le gain 3 pts 1 but à YVELINES**.

Débit 43,50€ à ESSARTS LE ROI

Amende 24€X3 à ESSARTS LE ROI pour participation irrégulière de joueurs

U19

COUPE DES YVELINES

20346957 du 18.02.2018 POISSY 2 / VERNEUIL 1

Réserves de VERNEUIL concernant l'Art.7.10 : : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de VERNEUIL sur la participation des joueurs de **POISSY recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de **POISSY** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, **le 04.02.2018 contre ASNIERES en R3D** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : POISSY qualifié

Débit 43,50€ à VERNEUIL

D2A

19394133 du 18.02.2018 LES MUREAUX 2 / HARDRICOURT-MEZY

Réserves de **HARDRICOURT** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de **HARDRICOURT** sur la participation des joueurs de **LES MUREAUX recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de **LES MUREAUX** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, **le 04.02.2018 contre NOISY LE SEC en R3D** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : LES MUREAUX 2 / HARDRICOURT-MEZY 6 / 2

Débit 43,50€ à HARDRICOURT

MATCHS AMICAUX

VILLEPREUX FC

L'équipe Seniors de VILLEPREUX recevra BEYNES le mardi 20.02.2018 à 20H sur le terrain synthétique du stade Wagnier.

Pris note.

L' équipe CDM de VILLEPREUX recevra BEYNES CDM le Vendredi 16.02.2018 à 20H sur le terrain synthétique du stade Wagnier.

Pris note.

HOMOLOGATION DE TOURNOI

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

VILLEPREUX FC

Plateau U9 en salle (gymnase Mimoun) le 03.03.2018.

HOMOLOGUE